

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 DECEMBRE 2013

COMPTE RENDU

Transmis aux Conseillers Municipaux le	11 décembre 2013
Diffusé sur le site Internet de la Ville le	

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
 - 2) Approbation du procès verbal de la séance du 8 octobre 2013 – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
 - 3) Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de la délégation reçue du Conseil municipal en application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
 - 4) Budget principal de la commune – Exercice 2013 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, de liquider les dépenses d'investissement du Budget principal de la commune avant le vote du Budget 2014 – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
 - 5) Budget annexe du service Assainissement – Exercice 2013 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, de liquider les dépenses d'investissement du Budget annexe du Service Assainissement avant le vote du Budget 2014 – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
 - 6) Budget annexe du Port de Plaisance – Exercice 2013 – Autorisation donnée à Monsieur le Marie d'engager, de liquider les dépenses d'investissement du Budget annexe du service Port de Plaisance avant le vote du Budget 2014 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
 - 7) Attribution de l'indemnité de Conseil à Madame Marie-Christine VILAINE dans le cadre des ses fonctions de receveur municipal – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
 - 8) Tarifs de la restauration scolaire et accueil de loisirs – 2013/2014 – Rapporteur : Madame Virginie TOLLARD
 - 9) Versement d'acomptes sur les subventions au titre de l'exercice 2014 – Rapporteur : Madame Jeannine CHERY
 - 10) Convention d'objectif avec l'association « Les Petits Pinsons » au titre des exercices 2014-2016 – Rapporteur : Madame Jeannine CHERY
 - 11) Attribution d'une aide financière de la commune au « projet jeunes » présenté par le service municipal de la jeunesse – Rapporteur : Madame Chantal ALLAIN
 - 12) Attribution des subventions en application des contrats de performance - Rapporteur : Monsieur Michel DESTOUCHES
 - 13) Convention avec la RATP visant le comblement du passage sous terrain avenue Jean Jaurès – rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
 - 14) Subvention à l'association VMEH – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
 - 15) Demande de financements auprès de la CAF du Val-de-Marne au titre d'appels à projet et d'aides au fonctionnement de projets locaux – Rapporteur : Monsieur Jean-Marie PLATET
 - 16) Modification des droits de voirie – Déménagement – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
 - 17) Rapports d'activités pour 2012 – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- Société LOMBARD ET GUERIN
 - Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (S.I.G.E.I.F)
 - Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'agglomération parisienne (S.Y.C.T.O.M.)
 - Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (S.E.D.I.F.)
 - Syndicat Mixte du secteur central du Val-de-Marne (INFOCOM 94)
 - Syndicat des communes de la région parisienne pour le service funéraire (S.I.F.U.R.E.P.)
 - Syndicat MARNE VIVE

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 03 DECEMBRE 2013

- Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (S.I.P.P.E.R.E.C.)

18) Rapport sur le prix et la quantité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés – Année 2012 – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

19) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement – Année 2012 – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

20) Redevance spéciale – Coût de la tonne des déchets collectés 2013 – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

21) Modification du règlement de fonctionnement des établissements Petite Enfance – Principe de mensualisation pour règlement des participations familiales – Rapporteur : Madame Jeannine CHERY

22) Modification du règlement de fonctionnement des établissements Petite Enfance – Modification du taux d'effort appliqué aux familles – Rapporteur : Madame Jeannine CHERY

23) Modification du règlement de fonctionnement des établissements Petite Enfance – Modalités de paiement pour les familles – Rapporteur : Madame Jeannine CHERY

24) Modification du règlement de fonctionnement des établissements Petite Enfance – Journée de fermeture supplémentaire – Rapporteur : Madame Jeannine CHERY

25) La nuit américaine au profit du téléthon – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER

26) 10^{ème} édition du festival du Court métrage de Saint-Maur des Fossés 2013 – Attribution du prix du scénario – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER

27) Avis concernant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre les villes de Champigny-sur-Marne et Joinville-le-Pont – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

28) Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes relatives à la passation du marché d'assurance – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC

29) Convention avec l'Association d'Aide à Domicile (AJAD) pour la mise à disposition d'un agent communal – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE

30) ZAC des Hauts de Joinville – îlot F – Dépôt d'une déclaration préalable pour la division des parcelles S88 et S102 – Principe de déclassement du lot 1 issu de la division – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

31) ZAC des Hauts de Joinville – îlot C – Dépôt d'une déclaration préalable pour la division de la parcelle T27 – Déclassement du lot 1 issu de la division – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

32) Recensement de la Population – Rémunération des agents recenseurs – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE

33) Création d'un comité technique commun avec le CCAS – rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE

34) Reconduction de la convention pluriannuelle relative à la participation financière des collectivités à certaines formations – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE

35) Assurance statutaire du personnel, renouvellement d'adhésion – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE

36) Tableau des effectifs – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE

37) Questions diverses.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 03 DECEMBRE 2013

La séance est ouverte à 20 h 40

Elle est présidée par Monsieur Olivier DOSNE

ASSISTE DE :

NOM		PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A		ABSENTS
ADJOINTS	Mme Chantal DURAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	M. Patrice GENTRIC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Mme Marie-Paule de FABREGUES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	M. Jean-Jacques GRESSIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	M. Michel DESTOUCHES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Mme Jeannine CHERY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	M. Patrice POSEZ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	Mme Virginie TOLLARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	M. Pierre MARCHADIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Majorité municipale	CONSEILLERS MUNICIPAUX	M. Francis SELLAM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Chantal ALLAIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Jennie PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Nadine MIRAULT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Nadine CREUSOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Brahim BAHMAD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Amèle SELLAM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Jean-Marie PLATET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mlle Isabelle PERCHE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Alain BARUGEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Liliane MOUGEOT- DAMIDOT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Boutaïeb KADDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Jean-Michel LAMBERT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Benoit WILLOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. André MAIZENER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Marc VERSTRAETE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
liste « Joinville ensemble et Unis	CONSEILLERS MUNICIPAUX	Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Yves TAMET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Olivier AUBRY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Sylvie MERCIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Areski OUDJEBOUR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Mme Sandra GRELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Gérard OUTTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents à la séance	28
Nombre de membres excusés représentés	04
Absents	01

* *
*

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 03 DECEMBRE 2013

1	DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE
<i>Le Conseil désigne à l'unanimité Mme Chantal ALLAIN</i>	

* *
*

2	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2013
<i>Le Conseil, à l'unanimité, approuve le procès verbal</i>	

* *
*

3	COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
<i>Le Conseil prend acte des décisions prises par le Maire</i>	

* *
*

4	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2013 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2014
----------	---

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget principal de la commune pour l'exercice 2014, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

Budget principal

	Crédits ouverts en 2013	Montant maximum d'engagement pouvant être autorisé	Montant d'engagement proposé dans le 1 ^{er} trimestre 2014
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	777 809,38 €	194 452,35 €	194 452,35 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	1 154 599,40 €	288 649,85 €	288 649,85 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	9 795 395,80 €	2 448 848,95 €	2 448 848,95 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	4 747 386,03 €	1 186 846,51 €	1 186 846,51 €
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	1 000,00 €	250,00 €	250,00 €

* *

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 03 DECEMBRE 2013

*

5	BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2013 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2014
----------	--

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Autorise Monsieur le Maire de Joinville-le-Pont à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget annexe du service assainissement de la commune pour l'exercice 2014, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

Budget Assainissement	Crédits ouverts en 2013	Montant maximum d'engagement pouvant être autorisé	Montant d'engagement proposé dans le 1 ^{er} trimestre 2014
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	113 566,36 €	28 391,59 €	28 391,59 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	975 957,47 €	243 989,37 €	243 989,37 €
Chapitre 45 – Opérations pour compte de tiers	474 352,16 €	118 588,04 €	118 588,04 €

* *
*

6	BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2013 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANC AVANT LE VOTE DU BUDGET 2014
----------	--

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Autorise Monsieur le Maire de Joinville-le-Pont à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget annexe du service Port de plaisance de la commune pour l'exercice 2014, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

Budget annexe du Port de Plaisance

	Crédits ouverts en 2013	Montant maximum d'engagement pouvant être autorisé	Montant d'engagement proposé dans le 1 ^{er} trimestre 2014
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	87 457,75 €	21 864,44 €	21 864,44 €
Chapitre 23 – Immobilisation en cours	221 000,00 €	55 250,00 €	55 250,00 €

* *
*

7	ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL A MADAME MARIE-CHRISTINE VILAINE DANS LE CADRE DE SES FONCTIONS DE RECEVEUR MUNICIPAL
----------	--

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Une indemnité de conseil est allouée à Madame Marie-Christine VILAINE, comptable non centralisateur des services extérieurs du Trésor, chargé des fonctions de Receveur Municipal de la Commune de Joinville-

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 03 DECEMBRE 2013

le-Pont à compter du 1er juillet 2013, en ce qui concerne le Budget Principal, les Budgets Annexes du Port de Plaisance, du Service Annexe de l'Assainissement, du Cinéma et de l'Office de Tourisme.

– L'indemnité sera calculée en application des taux ci-après à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections d'investissement et de fonctionnement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux années N3 – N2 - N1 du Budget Principal.

Les dépenses du Service Annexe de l'Assainissement, du Port de Plaisance, du Cinéma et de l'Office de Tourisme seront rajoutées à celles de la Commune pour le calcul de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires.

L'indemnité correspondante sera payée sur chaque budget concerné :

- sur les 7 622,45 premiers € à raison de 3 pour 1000
- sur les 22 867,35 € suivants à raison de 2 pour 1000
- sur les 30 489,80 € suivants à raison de 1,50 pour 1000
- sur les 60 979,61 € suivants à raison de 1 pour 1000
- sur les 106 714,31 € suivants à raison de 0,75 pour 1000
- sur les 152 449,02 € suivants à raison de 0,50 pour 1000
- sur les 228 673,53 € suivants à raison de 0,25 pour 1000
- sur toutes les sommes excédant 609 796,07 € à raison de 0,10 pour 1000.

– La dépense sera imputée au chapitre 011 – fonction 020 – nature 6225 du Budget Principal, au chapitre 011 – fonction 95 – nature 6225 du Budget Annexe du Port de Plaisance, au chapitre 011 - nature 6225 - du Budget Annexe de l'Assainissement, au chapitre 011 - nature 6225 - du Budget Annexe du Cinéma et au chapitre 011 - nature 6225 - du Budget Annexe de l'Office de Tourisme pour chaque exercice.

* *
*

8

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS – 2013/2014

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, par :

– Fixe les tarifs de la restauration scolaire et de l'accueil de loisirs à compter du 1^{er} janvier 2014 comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF par repas
A	4,67 €
B	4,18 €
C	3,53 €
D	2,67 €
E	1,56 €
Projet d'Accueil Individualisé	1,16 €
F	5,71 €
Agents communaux exerçant leurs fonctions dans les établissements scolaires de la commune	3,00 €

pour

23

M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT ;

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 03 DECEMBRE 2013

contre	9	M. Benoit WILLOT, M. André MAIZENER, M. Yves TAMET, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Marc VERSTRAETE, (liste « Joinville en Mouvement ») - M. Oliver AUBRY, Sylvie MERCIER, Sandra GRELLIER, Gérard OUTTIER, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
abstention	-	-

* *
*

9 VERSEMENT D'ACOMPTES SUR LES SUBVENTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Décide d'allouer, dans le cadre du Budget Principal de la commune pour l'exercice 2014, les acomptes suivants sur les subventions communales pour l'exercice 2014 :

- L'association Kangourou PN2 : 78 275 €
- AJAD : 22 333 €
- Racing club de Joinville : 17 500 €
- Aviron Marne et Joinville 16 500 €
- La crèche parentale des Petits Pinsons : 15 850 €
- ACPJ : 12 500 €
- Joinville eau vive : 9 000 €
- La Croix Rouge Française pour un montant de 4 000 €
- Les Bords de Scène - Théâtre F. Dyrek : 3 500 €
- La belle équipe : 3 000 €
- Elan gym Joinville : 2 250 €
- Joinville Handball : 2 000 €
- Basket club de Joinville : 1 900 €

– Décide d'allouer à l'établissement public communal « Centre Communal d'Action Sociale » dans le cadre du Budget Principal de la commune pour l'exercice 2014, un acompte de 40 % de la participation décidée en 2013, soit 187 654,40 €.

* *
*

10**CONVENTION D'OBJECTIF AVEC L'ASSOCIATION « LES PETITS PINSONS » AU TITRE DES EXERCICES 2014-2016**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

– Décide d'approuver la convention d'objectifs avec l'association « Les petits Pinsons » et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élue remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT à la signer.

* *
*

11**ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE DE LA COMMUNE AU « PROJET JEUNES » PRESENTE PAR LE SERVICE DE LA JEUNESSE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Décide d'accorder une aide financière de la commune de 300 €, reversée directement à Madame Marie De LOOF au titre du dispositif « projets jeunes » pour son projet « un raid entre Paris et Marrakech ».

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 03 DECEMBRE 2013

* *
*

12	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EN APPLICATION DES CONTRATS DE PERFORMANCES
<i>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</i>	
- Autorise, en application des contrats de performances votées le 02 avril 2013, le versement des subventions suivantes :	
	Athlétique Club Paris Joinville : 2 850 €
	Joinville Eau Vive : 8 735 €
	Racing Club de Joinville : 760 €
	Basket Club de Joinville : 1 520 €
	Aviron Marne et Joinville : 1 235 €

* *
*

13	CONVENTION AVEC LA RATP VISANT LE COMBLEMENT DU PASSAGE SOUS TERRAIN AVENUE JEAN JAURES
<i>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :</i>	
– Approuve la convention relative aux études et travaux de fermeture définitive du passage souterrain situé à l'extrémité de la gare routière du Pole d'échange de Joinville-le-Pont ci annexée et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L 2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT à la signer.	
pour	31 M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT ; M. Benoit WILLOT, M. André MAIZENER, M. Yves TAMET, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Marc VERSTRAETE, (liste « Joinville en Mouvement ») - M. Oliver AUBRY, Sandra GRELLIER, Gérard OUTTIER, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
contre	- -
abstention	1 Mme Sylvie MERCIER, (liste « Pour Joinville, Ensemble et Unis »)

* *
*

14	DÉFINITION DES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES – PERSONNEL COMMUNAL
<i>Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :</i>	
– Décide d'allouer une subvention de 250 € à l'association « Visite des Malades en Etablissements Hospitaliers- VMEH »	

* *

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 03 DECEMBRE 2013

*

15	DEMANDE DE FINANCEMENTS AUPRES DE LA CAF DU VAL-DE-MARNE AU TITRE D'APPELS A PROJET ET D'AIDES AU FONCTIONNEMENT DE PROJETS LOCAUX
-----------	---

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

– Autorise le Maire ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT à solliciter auprès de la Caf du Val de Marne le soutien financier le plus important possible au titre des actions de la Ville en matière de lutte contre l'échec scolaire, le développement du secteur Famille, et le renforcement des actions éducatives, d'éducation à la citoyenneté et d'insertion en direction des enfants, des jeunes.

– Autorise le Maire à engager toutes démarches et à signer tous documents de l'obtention de ces aides financières.

* *
*

16	MODIFICATION DES DROITS DE VOIRIES
-----------	---

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

– Décide de créer un tarif à 9 euros pour l'occupation du domaine public d'une journée du fait du stationnement d'engins, de bennes, de voitures et de grues, d'appareils de nettoyage sanitaire, ou de ravèlement par jet de sable.

* *
*

17	RAPPORT D'ACTIVITES POUR 2012
-----------	--------------------------------------

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, prend acte des rapports d'activités 2012 :

- SOCIETE LOMBARD ET GUERIN
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE (S.I.G.E.I.F.)
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE (S.Y.C.T.O.M.)
- SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE (S.E.D.I.F.)
- SYNDICAT MIXTE DU SECTEUR CENTRAL DU VAL DE MARNE (INFOCOM 94)
- SYNDICAT DES COMMUNES DE LA REGION PARISIENNE POUR LE SERVICE FUNERAIRE (S.I.F.U.R.E.P.)
- SYNDICAT MARNE VIVE
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (S.I.P.P.E.R.E.C.)
- PARIS METROPOLE
- AUTOLIB METROPOLE

* *
*

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 03 DECEMBRE 2013

18	RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – ANNEE 2012
-----------	---

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

– Le conseil municipal approuve le rapport 2012 sur la qualité et le prix du service de collecte des déchets ménagers et assimilés.

* *
*

19	RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2012
-----------	--

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par :

– Le conseil municipal approuve le rapport 2012 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement.

pour	30	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT ; M. André MAIZENER, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Marc VERSTRAETE, (liste « Joinville en Mouvement ») - M. Oliver AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, Sandra GRELLIER, Gérard OUTTIER, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
contre	2	M. Benoit WILLOT, M. Yves TAMET, (liste « Joinville en Mouvement »)
abstention	-	-

* *
*

20	REDEVANCE SPECIALE – COUT DE LA TONNE DES DECHETS COLLECTES 2013
-----------	---

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par :

– Décide que le coût de la tonne de déchets non ménagers collectés, assimilables aux ordures ménagères, applicable au 1^{er} janvier 2014, est fixé à 223,93 €

pour	23	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT ;
contre	7	M. André MAIZENER, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Marc VERSTRAETE, (liste « Joinville en Mouvement ») - M. Oliver AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, Sandra GRELLIER, Gérard OUTTIER, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
abstention	2	M. Benoit WILLOT, M. Yves TAMET, (liste « Joinville en Mouvement »)

* *
*

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 03 DECEMBRE 2013

21

**MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS
PETITE ENFANCE – PRINCIPE DE MENSUALISATION POUR LE REGLEMENT DES
PARTICIPATIONS FAMILIALES**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

– Emet un avis favorable à la modification du règlement de fonctionnement des établissements municipaux :

Article 29 (MA Estienne d'Orves et MA) et article 27 (Halte-Garderie Trampoline)

*Facturation et paiement
premier paragraphe*

La Ville de Joinville-le-Pont applique le principe de la mensualisation sur 12 mois pour le règlement des participations familiales. La tarification journalière est calculée sur la base du contrat d'accueil conclu avec les familles.

Le nombre de semaines retenu pour la mensualisation est égal au nombre de semaines d'accueil prévues de l'enfant, déduction faite des congés annuels et des jours de fermeture indiqués dans le présent règlement. Les horaires réservés par la famille pour la durée du contrat d'accueil constituent un volume d'heures global. Celui-ci est divisé par le nombre de mois du contrat, ce qui correspond à une moyenne d'heures réservées par mois (la facturation est ainsi répartie de façon égale chaque mois, y compris en août et en décembre).

Formule de calcul: $Px = \frac{N \times S \times Tx}{M}$

M

Px : montant de la facture mensuelle (mensualisation réalisée sur 12 mois)

N : nombre d'heures d'accueil hebdomadaire contractualisées

S : nombre de semaines d'accueil contractualisées (besoin de la famille moins les congés de la famille moins le nombre de jours de fermeture des crèches)

Tx : Taux horaire de participation qui correspond aux ressources du foyer fiscal multiplié par le taux d'effort (fixé par la CAF)

M : correspond à 12 mois, sauf arrivée en cours d'année, M est égal à 12 moins le nombre de mois écoulé depuis septembre.

* *
*

22

**MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS
PETITE ENFANCE – MODIFICATION DU TAUX D'EFFORT APPLIQUE AUX FAMILLES**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

– Emet un avis à la modification du règlement de fonctionnement des établissements municipaux :

Article 26 (HG Trampoline) et Article 28 (MA Estienne d'Orves et MAF)

Taux horaire de participation familiale

tableau à modifier :

Nombre enfants	Taux d'effort par heure facturée en accueil collectif	Taux d'effort par heure facturée en accueil familial
1 enfant	0,06%	0,05%
2 enfants	0,05%	0,04%

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 03 DECEMBRE 2013

3 enfants	0,04%	0,03%
4 enfants	0,03%	0,03%
5 enfants	0,03%	0,03%
6 enfants	0,03%	0,02%
7 enfants	0,03%	0,02%

* *
*

23

**MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS
PETITE ENFANCE – MODALITES DE PAIEMENT POUR LES FAMILLES**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

– Emet un avis à la modification du règlement de fonctionnement des établissements municipaux :

Article 27 (HG Trampoline) et Article 29 (MA Estienne d'Orves et MAF)

Facturation et paiement

dernier paragraphe

Le paiement des participations familiales s'effectue à terme échu. Les familles disposent de plusieurs modalités de paiement :

- *paiement en espèces en Mairie (horaires et jours d'ouverture de la Mairie)*
- *paiement par chèque ou par titre CESU préfinancés (à déposer ou à envoyer en Mairie, service Péri-scolaire)*
- *paiement par carte bancaire, via un site sécurisé de télépaiement sur www.joinville-le-pont.fr ou à l'accueil de la Mairie aux jours et heures d'ouverture.*

* *
*

24

**MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS
PETITE ENFANCE – JOURNEE DE FERMETURE SUPPLEMENTAIRE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

– Emet un avis à la modification du règlement de fonctionnement des établissements municipaux :

Article 13 (MA Estienne d'Orves et MAF)

Fermetures et regroupements

1er paragraphe

« ...Ils sont fermés les jours fériés, la veille de Noël, les fêtes... »

* *
*

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 03 DECEMBRE 2013

25

LA NUIT AMERICAINE AU PROFIT DU TELETHON

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'allouer la somme de 1 000 € à l'AFM-Téléthon.

* *
*

26

**10^{ème} EDITION DU FESTIVAL DU COURT METRAGE DE SAINT MAUR DES FOSSES -
ATTRIBUTION DU PRIX DU SCENARIO**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'allouer la somme de 1 000 € à l'association des anciens élèves de l'Ecole Supérieure des Métiers Artistiques (ESMA).
- L'association des anciens élèves de l'Ecole Supérieure des Métiers Artistiques (ESMA) en tant que mandataire, devra reverser un montant de 200 euros à Simon Bau, Clémentine Choplain, Marie Ecarlat, Benoit Huguet et Julien Soulage.

* *
*

27

**AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA
VILLE DE CHAMPIGNY SUR MARNE ET JOINVILLE LE PONT**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Le conseil municipal autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage avec Champigny-sur-Marne pour les travaux d'assainissement 2013 situés en limite des deux communes.

* *
*

28

**APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE
COMMANDES RELATIVES A LA PASSATION DU MARCHE D'ASSURANCES**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la passation du marché d'assurances à conclure entre le Centre communal d'action sociale et la Commune de Joinville-le-Pont.
- Précise que la Commune sera le coordonnateur du groupement de commandes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes au nom de la Commune.

* *
*

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 03 DECEMBRE 2013

29	CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE (AJAD) POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL
<p><i>Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :</i></p> <p>– Approuve la convention, à intervenir avec l'Association Joinvillaise d'Aide à Domicile – AJAD – qui définit les conditions de mise à disposition d'un agent communal et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L 2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT à signer la signer.</p>	

* *
*

30	ZAC DES HAUTS DE JOINVILLE – ILOT F – DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA DIVISION DES PARCELLES S88 ET S102 – PRINCIPE DE DECLASSEMENT DU LOT 1 ISSU DE LA DIVISION	
<p><i>En l'absence de M. LE MAIRE et de M. Alain BARUGEL, Sous la Présidence de Mme Chantal DURAND,</i></p> <p><i>Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par :</i></p> <p>– Autorise Monsieur Jean-Jacques GRESSIER à déposer une déclaration préalable en vue de la division de la propriété cadastrée S n°, 84, 88, 97, 98 et 102 en deux lots.</p> <p>– Approuve le principe du déclassement des parcelles constituant le lot 1 tel que délimité par le plan de division annexé à la présente délibération</p> <p>– Autorise la société Eiffage Aménagement domiciliée 11, Place de l'Europe – BP 46 – 78141 Vélizy Villacoublay Cedex, à déposer sur le lot 1 une demande de permis de construire.</p> <p>– Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération</p>		
pour	21	Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT ;
contre	9	M. Benoît WILLOT, M. André MAIZENER, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Marc VERSTRAETE, M. Yves TAMET, (liste « Joinville en Mouvement ») - M. Oliver AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, Sandra GRELLIER, Gérard OUTTIER, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
abstention	-	-

* *
*

31	ZAC DES HAUTS DE JOINVILLE – ILOT C – DEPÔT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA DIVISION DE LA PARCELLE T27 – DECLASSEMENT DU LOT 1 ISSU DE LA DIVISION
<p><i>En l'absence de M. LE MAIRE et de M. Alain BARUGEL, Sous la Présidence de Mme Chantal DURAND,</i></p>	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 03 DECEMBRE 2013

Après en avoir délibéré, par :

– Autorise Monsieur Jean-Jacques GRESSIER à déposer une déclaration préalable en vue de la division de la propriété cadastrée S n°, 84, 88, 97, 98 et 102 en deux lots.

– Approuve le principe du déclassement des parcelles constituant le lot 1 tel que délimité par le plan de division annexé à la présente délibération

– Autorise la société Eiffage Aménagement domiciliée 11, Place de l'Europe – BP 46 – 78141 Vélizy Villacoublay Cedex, à déposer sur le lot 1 une demande de permis de construire.

– Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération

pour	21	Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT ;
contre	9	M. Benoit WILLOT, M. André MAIZENER, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Marc VERSTRAETE, M. Yves TAMET, (liste « Joinville en Mouvement ») - M. Oliver AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, Sandra GRELLIER, Gérard OUTTIER, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
abstention	-	-

* *
*

32

RECENSEMENT DE LA POPULATION – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

– Décide que la rémunération des agents recenseurs sera la suivante :

	Séance de formation	Tournée de reconnaissance	Bulletins de logement	Bulletins individuels	Régularité et exhaustivité de la collecte
Montants brut	25 €	25 €	1.25 €	1.90 €	0 à 110 €

* *
*

33

CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE COMMUN AVEC LE CCAS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

– Décide la création d'un Comité technique commun pour les agents de la commune et du C.C.A.S.

* *
*

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 03 DECEMBRE 2013

34

RECONDUCTION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES A CERTAINES FORMATIONS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

– Autorise Monsieur le Maire à signer une convention cadre pluriannuelle pour les années 2014, 2015 et 2016.

* *
*

35

ASSURANCE STATUTAIRE DES PERSONNELS – RENOUELEMENT DE CONTRAT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

– Approuve la convention d'adhésion, à intervenir avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite couronne de la région Ile de France (C.I.G.) relative à l'assurance statutaire des personnels titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL.

– Précise qu'aux termes de cette convention, la commune adhère au contrat d'assurance des risques statutaires conclu par le C.I.G. auprès de CNP Assurances.

– Précise que la cotisation annuelle est fixée à :

- 0.22% de la masse salariale pour le risque décès,
- 0.89% de la masse salariale pour le risque accident de travail-maladie professionnelle.

– Précise que la présente convention est conclue pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

* *
*

36

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs comme suit :

EMPLOIS	MODIFICATIONS			
	EMPLOIS BUDGETES	SUPPRESSION	CREATION	TOTAL DES EMPLOIS
Attaché principal	2		1	3
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	27	3		24
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	36.3	3		33.3
Ingénieur	3	1		2
Technicien principal 2 ^e classe	8	1		7
Agent de maitrise	14	1		13
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	5	1		4
Adjoint technique de 2 ^e classe	101	6		95
Educateur de jeunes enfants	2	2		0
Auxiliaire de puériculture principale de 2 ^e classe	3	1		2
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1	1		0
Animateur	2	1		1

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 03 DECEMBRE 2013

Apprenti	3	1		2
----------	---	---	--	---

* *
*

QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE : J'ai reçu dans les délais fixés les questions diverses : une question diverse pour le groupe « Pour Joinville ensemble et unis », ainsi que trois questions du groupe « Joinville en mouvement ».

M. AUBRY, voulez-vous poser votre question ?

Question Du groupe « Pour Joinville Ensemble et Unis »	<p>Les Joinvillais ont découvert une signalisation autorisant les cyclistes à emprunter des voies à contre-sens. Cette disposition peut se révéler dangereuse, pourquoi avoir pris une telle décision, de surcroît sans concertation ?</p>
Réponse de M. LE MAIRE	<p>Monsieur Aubry je reste sans voix devant votre question, qui fait preuve d'une méconnaissance totale de l'évolution réglementaire dans notre pays, en particulier de celle du Code de la Route.</p> <p>Je vais donc commencer par vous rappeler que le décret du 30 juillet 2008 introduit dans le Code de la Route la généralisation des double sens cyclables dans les Zones 30 et les Zones de rencontre. Ceci signifie que, depuis juillet 2010, les vélos sont autorisés à circuler à double-sens dans les rues à sens unique pour les voitures si celles-ci sont situées dans une zone 30 ou une zone de rencontre.</p> <p>Cette disposition du Code de la Route a été prise de façon tout à fait raisonnée, après de nombreuses études de terrain et en suivant l'avis des associations de cyclistes, auxquels on ne peut guère reprocher de faire fi de la sécurité des usagers qu'elles représentent.</p> <p>Ces études prouvent toutes, en effet, que l'on dénombre moins d'accidents de vélo dans une rue à sens unique empruntée à contresens, que dans une rue empruntée dans le sens de la circulation.</p> <p>Les accidents les plus fréquents ou ceux dont les conséquences sont les plus graves sont en effet des accidents de portières, qui ne concernent que les vélos circulant dans le sens de la circulation générale. Quant aux chocs frontaux que l'on peut redouter au premier abord, leur probabilité s'avère excessivement faible.</p> <p>A Joinville, pour permettre aux voiries communales transformées en zone 30 à l'été 2013 de se mettre en conformité avec le Code de la Route, j'ai demandé aux Services de mettre en place dès la rentrée de septembre la signalétique horizontale et verticale permettant aux usagers de prendre connaissance de la mise en place de ces double sens cyclables. Cette signalétique est désormais implantée et le magazine municipal a alerté les Joinvillais sur cette nouvelle organisation de la circulation cyclable dans notre commune.</p> <p>Toutefois, je vais prochainement prendre un arrêté, comme le décret du 30 juillet 2008 m'y autorise, afin d'interdire le double-sens cyclable sur 4 voies de la commune dont les caractéristiques particulières ne permettent pas de garantir la sécurité des cyclistes les empruntant en double sens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La rue de l'Eglise, qui verrait les vélos engager la descente en double sens avec une vitesse excessive ; - La rue de Sévigné, afin de l'harmoniser avec la réglementation Saint-Maurienne ; - Le boulevard de Polangis et la rue Pauline, qui débouchent toutes deux sur

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 03 DECEMBRE 2013

	<p align="center">l'avenue Gallieni, voie départementale à grande circulation. Cette liste pourra éventuellement être complétée.</p> <p>En conclusion, j'espère vous avoir rassuré sur le fait que je n'ai pas sorti cette réglementation de mon chapeau, pour faire parler en Conseil municipal. En tant que représentant de l'Etat dans la commune, je fais appliquer la loi de la République, qui ne se concerte pas. Par contre, je suis suffisamment responsable et je connais suffisamment bien les voiries Joinvillaises pour pointer du doigt celles qui ne peuvent assurer la sécurité d'un cycliste sur leur totalité : c'est dans cet objectif que j'utiliserai la possibilité que me laisse le décret de juillet 2010 de ne pas autoriser les doubles sens cyclables dans un nombre très réduit de rues, par un arrêté spécifique.</p>
<p align="center">Question Du groupe « Joinville en mouvement »</p>	<p>Vanne secteur Le Conseil général a terminé une étude d'impact demandée par l'État sur la réhabilitation de la vanne secteur de Joinville et aurait inscrit cette réhabilitation dans son Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI). Pouvez-vous nous informer de l'état du dossier de cet équipement</p>
<p align="center">Réponse de M. LE MAIRE</p>	<p>Sur un enjeu aussi important, un rappel du contexte réglementaire me paraît fondamental. La Commission européenne a adopté en 2007 la directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques inondation, dite « directive inondation ». Cette directive a été transposée dans le droit français par la Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010. Elle introduit une nouvelle obligation qui s'applique sur tout le territoire : réduire les conséquences négatives de tous les types d'inondation pour les enjeux de santé humaine, d'environnement, de patrimoine culturel et d'activité économique.</p> <p>En 2011, le ministère de l'écologie a rénové sa démarche de "programme d'actions de prévention des inondations (PAPI). Ce programme fait dorénavant l'objet d'un processus de labellisation partenarial qui veille notamment à ce que la démarche PAPI soit intégrée dans les politiques de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire à l'échelle des bassins, qu'elle fasse l'objet d'une gouvernance locale renforcée et que la pertinence des mesures soit économiquement évaluée (analyse coût-bénéfice).</p> <p>L'établissement public territorial de bassin - Seine Grands Lacs a engagé avec ses 4 Départements membres l'élaboration d'un dossier de candidature PAPI, pour la période 2014-2019. Le PAPI est porté par cet établissement, qui assurera l'animation et la coordination du programme. Il est l'interlocuteur privilégié des services de l'Etat, des maîtres d'ouvrage des actions et des partenaires.</p> <p>Comme le cadre de ce PAPI, la vanne secteur constitue une action importante de l'axe 6 relatif aux ouvrages de ralentissement des écoulements.</p> <p>En décembre 2013, le Papi fera l'objet d'une labellisation de la commission mixte inondations, instance réunissant experts, élus locaux, représentants de l'Etat et de la société civile.</p> <p>Cette labellisation du Papi permettra, je l'espère, de finaliser le financement de la remise en fonctionnement de la vanne-secteur.</p> <p>Je vous rappelle que depuis 2008, notamment au cours de mon mandat de député, j'ai relancé inlassablement les instances politiques ou administratives décisionnaires pour finaliser le projet de réhabilitation de l'ouvrage hydraulique. En ce début d'hiver où l'on reparle d'une crue centennale, cette réhabilitation me paraît plus que jamais indispensable pour éloigner définitivement tout risque d'inondation sur l'ensemble des communes qui pourraient être affectées par un débordement de la Marne. J'ai récemment sollicité le nouveau préfet du Val-de-Marne, Monsieur Thierry LELEU, afin qu'il reprenne d'urgence la finalisation de ce tour de table dont se sont retirées la Région Ile de France et la Ville de Champigny-sur-Marne et pour lequel il ne resterait</p>

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 03 DECEMBRE 2013

	que 10% du financement à trouver.
Question Du groupe « Joinville en Mouvement »	<p>Conseil municipal des enfants et des jeunes Le Conseil municipal des enfants et des jeunes a été mis en place par une décision unanime des conseillers municipaux de Joinville en 1999. Il était d'usage que tous les élus soient invités à participer à ses séances et soient informés des résultats des travaux des jeunes. Or, nous n'avons plus aucune information sur cette instance depuis de nombreux mois. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est ?</p>
Réponse de M. LE MAIRE	<p>Le Conseil municipal des Enfants et des Jeunes poursuit son travail remarquable d'éducation à la citoyenneté.</p> <p>Cependant, année après année, la motivation du corps enseignant de nos écoles et collèges à être les partenaires de la Ville sur cette thématique de la citoyenneté s'affaiblit, tant en ce qui concerne l'organisation des élections que, par la suite, la communication sur le travail des jeunes élus au sein de leur établissement.</p> <p>C'est ainsi que cette année, 2 écoles élémentaires sur 4 et les 2 collèges n'ont pas souhaité organiser d'élections en temps scolaire. Par ailleurs, faute d'un nombre de candidats suffisants dans les collèges, tous les candidats ont été admis au CMEJ.</p> <p>L'engagement des jeunes conseillers se fait donc désormais tant sur la base du volontariat que sur celle de l'élection. En conséquence, le travail en commission s'intègre à part entière dans le fonctionnement du service Jeunesse, qui vient d'ailleurs de se doter d'un pôle « Education à la citoyenneté ». Ce pôle est conçu pour mener à bien, de façon transversale, les actions du CMEJ et les autres actions du service, qu'elles soient intergénérationnelles, en direction des familles, etc.</p> <p>Quant aux séances plénières, elles deviennent également moins formelles : ce sont des temps d'échange et de débat entre jeunes, ce qui explique pourquoi les élus de la majorité comme de l'opposition n'y sont pas toujours conviés. Par contre, les événements qui clôturent le travail des commissions sont ouvertes à tous</p> <p>Pour parfaire votre information, un nouveau conseil de 33 jeunes vient d'être désigné les 19 et 21 novembre. Les jeunes conseillers vont se répartir dans 3 commissions : Joinville accessible, Loisirs et Vie locale et Droits de l'enfant, auxquelles s'ajoutera une commission transversale sur le devoir de mémoire.</p> <p>Nous interrogerons donc les nouveaux jeunes conseillers pour savoir comment ils entendent mener les séances plénières au cours de ce mandat, à savoir s'ils souhaitent revenir sur un temps de compte-rendu formel à l'attention des adultes ou s'ils préfèrent conserver un temps de débat entre conseillers de commissions différentes.</p>
Question Du groupe « Joinville en Mouvement »	<p>Jumelages de Joinville-le-Pont Étant entendu que depuis le début de la mandature, les élus d'opposition sont été écartés de toutes les cérémonies liées aux échanges internationaux, pouvez-vous nous faire savoir où en sont les jumelages avec les trois communes de Batalha (Portugal), Runnymede (Angleterre) et Bergisch-Gladbach (Allemagne) ? Qu'en est-il du partenariat avec Joinville (État de Santa-Catarina, Brésil) ?</p>
Réponse de LE MAIRE	<p>Monsieur le Conseiller, je m'étonne de votre remarque sur le fait que les élus de l'opposition seraient écartés des manifestations et cérémonies liées aux jumelages.</p> <p>Il me semble au contraire que, comme tous les Joinvillais, vous étiez invités au vernissage de Joinville Expose, le 14 septembre dernier, dont les invités d'honneur étaient des artistes de notre ville jumelle Bergish-Gladbach.</p> <p>Il me semble toujours que, comme tous les Joinvillais, vous étiez invités au dernier concert du jumelage, qui a eu lieu à Joinville en novembre 2011 en présence de délégations de musiciens et d'élus de Runnymede, Bergish-Gladbach et Batalha.</p>

Il me semble encore que vous avez assisté au concert marquant l'anniversaire des 50 ans de nos jumelages, qui a eu lieu dans notre salle de fêtes en 2010.

Par contre en effet, comme nous sommes des élus responsables des deniers de nos concitoyens, nous réduisons nos délégations à 2 élus lorsque nous devons nous rendre aux invitations de nos villes jumelles. Ces derniers représentant le Maire, ils sont nécessairement de la majorité municipale et il s'agit généralement de l'adjoint au maire en charge de la culture et de la 1ere adjointe.

Pour vous rassurer complètement sur l'intensité des liens qui lient Joinville avec ses villes sœurs, je vais broser un point rapide des échanges déjà mis en œuvre ou en cours de réalisation, qui ont pris de l'ampleur depuis 2008 et qui associent désormais pleinement les jeunes.

Je vous conseille par ailleurs de ne pas hésiter à demander au Maire adjoint chargé de la culture et des relations internationales de faire un point sur ces échanges ou sur tout autre point pour lequel vous souhaiteriez obtenir des informations lors des réunions de la commission municipale de la Culture. Cela vous donnera peut-être l'envie d'y participer plus souvent !

Les échanges avec Bergish-Gladbach, en Allemagne, sont très actifs en ce qui concerne :

- Les jeunes, puisque le collège Charcot poursuit année après année ses échanges avec un collège de Bergish-Gladbach. Il sera suivi par le collège Jules Ferry, qui est également en train de mettre en place un échange scolaire et, à un terme plus éloigné, par le Lycée Robert Schumann, qui a commencé à organiser les premiers contacts.
- Des échanges sont également organisés entre les artistes de nos deux villes, qu'ils soient musiciens de nos écoles de musiques respectives ou artistes plasticiens, dans le cadre des échanges pilotés par l'association Joinvillaise Atelier 55.
- Ces échanges traditionnels vont bientôt prendre une nouvelle dimension sympathique, puisque nous allons accueillir à l'été 2014 une association allemande « d'amis des jardins », curieuse de découvrir l'art du jardinage et la biodiversité dans notre ville.

Les échanges avec Runnymede, en Grande-Bretagne, risquent de connaître un ralentissement car nous venons d'apprendre la dissolution du comité de jumelage de notre ville jumelle. Toutefois, le concert du jumelage, qui a eu lieu le premier week-end de novembre 2013 à Runnymede, s'est fort bien déroulé et date a été prise avec le Rowing Club de Runnymede qui souhaite développer des échanges sportifs avec l'AMJ.

Nos échanges avec Batalha, au Portugal, sont également très vivants grâce aux liens tissés avec l'association des « Batalhenses » du Val-de-Marne. C'est ainsi que nous avons accueilli nos amis élus de Batalha lors de la dernière Joinville Art Expo, au printemps 2013. Le Maire de Batalha ayant changé récemment, nous allons entrer en contact avec son successeur pour promouvoir notamment le projet du lycée Robert Schuman de développer des échanges scolaires, initiée avec les élus de Batalha lors du dernier JAE.

Enfin, en ce qui concerne le partenariat que nous avons avec la ville de Joinville au Brésil, sachez que nous avons reçu cet été une équipe de tournage brésilienne, que nous avons introduite auprès d'établissements scolaires et de Joinvillais, pour les besoins de la réalisation d'un clip vidéo. Dès que celui-ci sera monté et que nous en aurons connaissance, nous verrons comment organiser sa diffusion dans notre ville. Enfin, nous avons mis en contact le lycée Robert Schuman avec les élus de notre homonyme brésilien, afin de voir comment profiter de la coupe de monde de football pour développer des liens entre établissements scolaires.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 03 DECEMBRE 2013

Vous pouvez donc le constater et vous en réjouir avec nous : nos échanges internationaux sont vivants, riches et variés et en pleine expansion, surtout auprès des jeunes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45

Le Secrétaire de Séance

Mme Chantal ALLAIN

Le Maire de Joinville-le-Pont

Olivier DOSNE